



HOTEL DU GOUVERNEMENT

L'aide-camp de service est prêt par leurs Excellences le Gouverneur-Général et Lady Stanley de Preston d'exprimer, aux personnes invitées aux parties de patin et de tobogan pour le mois de mars, leur regret qu'en conséquence de l'état des patinoirs et glissoires, dû au changement de température, les réunions annoncées pour le samedi 23 et le samedi 30 mars, ne pourront pas avoir lieu.

MARDI 26 MARS 1880

L'Empire remarque parmi les orateurs de la convention du troisième parti M. St-John, ex-gouverneur du Kansas, et il demande, avec raison, de quel droit cet Américain vient se mêler de nos affaires intérieures du Canada.

M. Mercier est parti, samedi, pour Toronto. Il a senti le besoin de se débarrasser de la curiosité de la foule en s'abstenant de faire connaître son adresse et d'inscrire son nom dans aucun hôtel.

Son voyage a pour but de conférer avec M. Nowat, de recevoir, s'il y a lieu, les idées du premier ministre d'Ontario sur les fausses appréciations qu'on a conçues dans cette province au sujet du bill des Jésuites.

Nous ignorons si M. Nowat trouvera cette démarche de son collègue empreinte d'opportunité. Mais jusqu'à plus ample informé, on nous permettra de croire qu'il est trouvé plus agréable de voir M. Mercier choisir un autre moment, pour affirmer l'accord des chefs libéraux dans les deux provinces.

Le World a trouvé le mot juste pour résumer la politique qui se présente à nous sous les noms divers et déguisés d'union commerciale, réciprocité illimitée, union douanière, libre-échange avec les Etats-Unis, etc.

Il donne purement et simplement au programme de l'opposition, le nom d'union commerciale aux Etats-Unis.

Les précédents qui condamnent la prétention juridique du Law Journal et du Law Times se multiplient tous les jours.

Dans sa seconde brochure, le père Jones rappelle qu'en 1817, Mgr Piezzi, ayant été nommé par le Pape à l'évêché de Québec, fut reconnu en cette qualité et admis ex officio à prendre siège au Conseil Législatif malgré les protestations de M. Scovell, qui, devant la Loi des Times, dénigrait le fait comme une reconnaissance de la suprématie pontificale.

Le précédent le plus significatif est celui de l'érection du diocèse de Montréal. Cette érection, faite il y a cinquante ans, par une bulle du Pape, fut consacrée sans protestation par l'incorporation du nouveau diocèse comme personne civile en vertu d'un acte de la législature.

C'est, est vain que M. Davies a été porté à Toronto le nouvel évêque de la réciprocité illimitée. On a eu beau se battre les flancs, le succès a été malheureux.

Le mouvement en faveur de l'union commerciale, qui avait par agit les esprits il y a un an, est maintenant complètement arrêté dans Ontario. A l'exception de quelques politiciens qui ne veulent pas démentir de leur programme, on ne veut entendre parler ni de la réciprocité illimitée ni de l'annexion; et les fermiers dont les orateurs libéraux affectent de défendre les intérêts sont moins partisans que personne d'un abaissement des frontières.

Il demandent un contrôle de leur programme, on ne veut entendre parler ni de la réciprocité illimitée ni de l'annexion; et les fermiers dont les orateurs libéraux affectent de défendre les intérêts sont moins partisans que personne d'un abaissement des frontières.

Le mouvement en faveur de l'union commerciale, qui avait par agit les esprits il y a un an, est maintenant complètement arrêté dans Ontario. A l'exception de quelques politiciens qui ne veulent pas démentir de leur programme, on ne veut entendre parler ni de la réciprocité illimitée ni de l'annexion; et les fermiers dont les orateurs libéraux affectent de défendre les intérêts sont moins partisans que personne d'un abaissement des frontières.

Il demandent un contrôle de leur programme, on ne veut entendre parler ni de la réciprocité illimitée ni de l'annexion; et les fermiers dont les orateurs libéraux affectent de défendre les intérêts sont moins partisans que personne d'un abaissement des frontières.

Le mouvement en faveur de l'union commerciale, qui avait par agit les esprits il y a un an, est maintenant complètement arrêté dans Ontario. A l'exception de quelques politiciens qui ne veulent pas démentir de leur programme, on ne veut entendre parler ni de la réciprocité illimitée ni de l'annexion; et les fermiers dont les orateurs libéraux affectent de défendre les intérêts sont moins partisans que personne d'un abaissement des frontières.

Il demandent un contrôle de leur programme, on ne veut entendre parler ni de la réciprocité illimitée ni de l'annexion; et les fermiers dont les orateurs libéraux affectent de défendre les intérêts sont moins partisans que personne d'un abaissement des frontières.

la tenon aux puissances fédérées.

Elle réserve le privilège de la pêche des phoques à la compagnie connue sous le nom d'Alaska Fur Seal Company, à l'exclusion des pêcheurs étrangers, et notamment des bateaux canadiens qui ont en grand nombre fait la pêche dans ces parages l'an dernier, et qui se disposent à une nouvelle campagne pour la prochaine saison. La loi en question autorise la saisie de navires engagés dans de nouvelles expéditions par les côtes de la douane des Etats-Unis.

La prétention qui tend à faire de la mer de Behring une mer intérieure n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été émise par la Russie, lorsque cette dernière était propriétaire du territoire d'Alaska. Mais elle est contestée par toutes les grandes puissances maritimes, et il est probable qu'elle donnera lieu à des représentations internationales.

Les avis sont partagés sur la portée de la proclamation du président Harrison, et il est difficile de se prononcer sur ce sujet avant de plus amples informations.

Selon les uns, cette proclamation serait le premier acte d'une politique agressive inaugurée par M. Blaine. Selon les autres, le président ne pouvait se dispenser de la faire, sans violer la loi votée par le congrès, et il est probable qu'elle restera lettre morte.

LE "MODUS VIVENDI"

Le gouvernement fédéral vient de décider de continuer, cette année, l'existence du modus vivendi qui permet aux pêcheurs américains d'obtenir des licences pour les pêcheries.

En prenant cette mesure, toute gracieuse, le gouvernement témoigne de son vif désir d'arriver à une entente avec les Etats-Unis, et il donne ainsi un éclatant démenti aux calomnies par lesquelles on l'accusait, de semer intentionnellement l'irritation entre les deux pays.

La continuation du modus vivendi est, de la part du Canada, une concession considérable, mais qui nous paraît motivée par les circonstances.

Il est vivement à souhaiter que tous les différends existant entre les Etats-Unis et nous, reçoivent une solution amiable, et aucun ami du pays n'accusera le gouvernement d'avoir fait un sacrifice pour aboutir à ce résultat.

Il nous sera permis, à ce sujet, de faire ressortir combien l'attitude de l'opposition a été incorrecte dans toute cette affaire. Lorsqu'il y a un mois, M. Laurier a cru devoir presser publiquement le gouvernement de déclarer s'il continuerait, le modus vivendi, aucune question plus indécise et plus dangereuse ne pouvait être formulée.

Sir John A. Macdonald avait, à cette époque, ses motifs d'homme d'état pour ne pas pouvoir s'engager. Il avait besoin d'attendre que le nouveau cabinet américain fût constitué, et d'avoir pu le faire présenter officiellement sur ses intentions à notre égard.

En outre, il ne pouvait continuer le modus vivendi qu'à la condition de s'être mis d'accord avec le gouvernement de Terre-Neuve, pour que ce dernier consentit de son côté à la même concession; et, à la date dont nous parlons, les négociations avec Terre-Neuve étaient encore pendantes.

Quel rôle indigne d'un grand pays, le gouvernement du Canada n'eût-il pas joué, s'il se fut exposé à annoncer la continuation du modus vivendi, avant de savoir si le cabinet américain était disposé à mettre en vigueur la loi des réciprocités? De quelle légèreté ne l'eût-on pas accusé, s'il eût fait connaître son sentiment avant de connaître celui de Terre-Neuve et s'il se fût exposé à être obligé de venir confesser, un mois plus tard, qu'il avait parlé trop vite, et que Terre-Neuve n'était pas d'accord avec nous, le modus vivendi était impossible.

Dans un pays où l'on aurait eu quelque souci des nécessités et des convenances diplomatiques, M. Laurier aurait consulté officiellement Sir John A. Macdonald sur l'opportunité de la question qu'il voulait lui poser; et, en présence des explications du premier ministre, il se fût abstenu de porter la question devant le public.

Mais le parti libéral n'a pas de ces soucis; il a voulu poser sa question quand même. Il s'est plu à dire que si le gouvernement ne lui répondait pas, c'est que le gouvernement n'avait pas de politique; et il n'a pas reculé devant le grand danger qu'il pourrait y avoir, à accuser publiquement le cabinet et la majorité de mauvais vouloir systématique à l'égard des Etats-Unis.

L'événement vient de démontrer combien cette accusation était mal fondée. Il démontre aussi qu'un peu plus de prudence et un peu plus de patriotisme de la part de l'opposition ne seraient pas inutiles, quand il s'agit de questions qui touchent à la conduite des affaires extérieures.

L'AFFAIRE ATCHINOFF

Nous lecteurs ont beaucoup entendu parler, dans ces derniers jours, d'Atchinoff, ce Russe qui s'est fait bombarder par nos légats français, et qui a failli troubler ainsi l'alliance franco-russe, et qui a été la cause indirecte des poursuites criminelles dirigées à Paris contre la Ligue des Patriotes.

C'est alors qu'Atchinoff se fit donner, sur cette affaire, les renseignements suivants: nous avons, hier, par la maille d'Europe.

Sous prétexte d'une mission religieuse en Abyssinie, Atchinoff fait battre la grosse caisse dans toute la Russie par un archimandrite du nom de Paisios. Ce dernier arrive rapidement à s'emparer d'une soixantaine de personnes, tant popes croyants; il fait, dit-on, reconnaître sa mission par le Saint-Synode, sinon officiellement, du moins officieusement, et trouve des capitaux assez importants pour lui permettre de poursuivre son but.

C'est alors qu'Atchinoff se fait donner le titre de gardien de la mission pour lui servir d'escorte jusqu'en Abyssinie, qu'il a, prétend-il, déjà explorée. L'archimandrite accepte; et dès lors Atchinoff se constitue chef de la mission et gère les affaires.

De son côté, et puissamment aidé par sa femme, qui, entre parenthèses, paraît l'âme de l'affaire, il ramasse une centaine de malheureux, hommes, femmes et enfants, aux yeux desquels il fait miroiter des réserves et se met en route pour les rivages frais et fleuris de la mer Rouge.

A Port Said, il est convenu que tout ce monde prendra le paquebot des Messageries maritimes; mais en apprenant que cette compagnie ne donnera pas le paquebot à Atchinoff, et que de fait il sera soumis aux lois françaises, Atchinoff renonce à cette idée et achète un bateau de commerce autrichien qui le mènera à Tadjourah puis à Sagallo, point situé à quelques miles d'Obok et faisant partie de nos possessions dans le golfe de Tadjourah. Il sut tromper la vigilance de notre bateau stationnaire le Méleor, qui a ordre de ne laisser descendre aucune personne armée, débarquer quel que monde et ses armes, puis d'envoyer le pavillon russe sur un ancien fort français, à Sagallo. Dès lors commença une série de méfaits qu'il a fait réprimer par la force.

Le territoire n'appartient, dit Atchinoff, aux indigènes étonnés, et d'ici peu je chasserai les Français d'Obok.

De nombreuses déflections ne tardèrent pas à se produire dans son entourage, et nous voyons poindre à Obok des hommes à moitié morts de fatigue.

Dès le débarquement de ce triste sire, le gouvernement français du gouvernement de Paris de ce qui se passait et avait essayé de traiter l'affaire par la diplomatie.

A plusieurs reprises, et persuadé qu'il y avait erreur, le gouverneur s'est rendu à Sin alo. Ne pouvant croire à une prise de possession d'un territoire français par des Russes, il a fait prier Atchinoff d'amener son pavillon et de se soumettre à notre juridiction; mais le Cosaque, qui n'entend pas de cette oreille-là, refuse de se rendre à ses injonctions.

Cette situation ne pouvait durer plus longtemps, car les populations indigènes commençaient à prendre notre patience pour de la faiblesse, et la colonie était menacée d'une insurrection redoutable. Alors l'armée russe arriva avec des ordres précis de faire dégonfler l'aventurier à coups de canon s'il ne veut pas abandonner la paille.

C'est alors que ce misérable commença à jouer un rôle déplorable. Au reçu de l'ultimatum qui lui enjoignait d'amener son pavillon et de rendre ses armes sous peine de s'y voir contraint par la force, il ne prévient à qui vive; sa femme seule, en qualité d'interprète, connaît la marche de ses événements.

A dessin, le premier douloureux par-dessus Sagallo, c'est un dernier avertissement. Mais à ce point qu'interroge, Atchinoff répond que c'est un salut qu'on lui rend; puis il disparaît pendant que le Primatig continue à trer.

Un voit bien qu'il agit un pavillon blanc; un entend le Primatig se rendre à terre, accompagné du docteur. Mme Atchinoff le reçoit avec une outrecuidance moule et exprime son étonnement que des amis de la Russie en soient arrivés à cette extrémité. Elle se renferme tout d'abord dans les mêmes protestations que la mission est toute religieuse, et qu'elle est approuvée par la Russie entière; et cette femme, incontestablement très intelligente et très égoïste, ne paraît pas comprendre que son mari, qu'on ne voit toujours pas, a fait acte de piraterie en débarquant en arm's sur une terre française, en s'installant au mépris de tous les règlements et en méconnaissant les liens d'amitié qui existent entre la France et la Russie, en excitant les indigènes contre notre colonie.

Pendant ce temps, le docteur s'occupait des blessés, une dizaine tout au plus. On ne manquera pas d'exagérer ce nombre ainsi que celui des morts, qui est exactement d'un homme, deux femmes et trois enfants.

Nous touchons à l'épilogue. Les cent-soixante individus qui accompagnent Atchinoff sont embarqués d'office et ramenés à Obok avec tous leurs bagages.

D'abord, par un reste de condescendance pour des sujets du gouvernement russe, le gouverneur leur a donné l'ordre de les laisser entièrement libres; mais bientôt on s'aperçut qu'ils étaient un péril pour la sécurité publique, qu'Atchinoff excitait ses hommes et qu'il faisait à tout prix les mettre hors d'état de mal faire. On les a alors

séparés et gardés en les divisant en trois catégories.

1) La partie religieuse de l'expédition, archimandrite, popes et quelques adeptes convaincus qu'ils allaient catéchiser les Abyssins;

2) La garde d'Atchinoff, Georgiens, Tchérkesses, Cosaques;

3) Les hommes malheureux tentés par l'appât des mines d'or et d'argent et auxquels on avait promis des terres grasses et fertiles, des chevaux, des fermes.

Par ce dernier côté l'affaire Atchinoff rappelle celle du marquis de Rays, condamné il y a quelques années aux travaux forcés. D'ailleurs, la justice informe et l'insurrection révélera sans doute bien des turpitudes ignorées jusqu'à présent.

Une seconde correspondance que nous recevons par le même courrier, donne quelques détails sur ce qui se passe à Atchinoff à cette Oles a, et sur son voyage jusqu'à Port Said.

Les gens sensés qui ne se laissent pas prendre au jeu de l'attendant, ont remarqué que l'on fait les pauvres mouiks idiots ou des popes fanatiques, qui ont promis aux Cosaques d'Atchinoff, se sont demandés maintes fois comment le gouvernement russe pouvait tolérer les extravagances de cet homme et lui donner des passeports.

Atchinoff s'est vanté, à son arrivée en Russie, d'être l'attendant le chef de trente-trois mille Cosaques dissimulés en Asie et en Afrique, mais on ne les a jamais vus.

Lors du départ d'Odessa, Atchinoff a fait cacher son monde dans la cale du navire, et ce n'est que lorsque la voie fut hors de vue que la bande monta sur le pont.

A Constantinople, les autorités turques ne permirent pas à Atchinoff et à ses gens de descendre à terre. L'ambassade russe ignorait tout et le consul affirmait qu'il ne savait rien de la présence d'Atchinoff à bord.

A Port-Said, Atchinoff embaucha dix pélerins, des femmes et enfants. Il jura à la roue de ne pas perdre des sommes assez roides. Les autorités égyptiennes ne savent rien de ce qui se passe de ce côté; mais ils ont vu que les bandes d'Atchinoff avaient fait presque mourir de faim. Il faisait distribuer pour cent quatre-vingts hommes, une demi-livre de pain et quinze livres de viande par jour. Six hommes désertèrent à Aden et se sont enfuis chez le cousin de Russie, se mettant sous sa protection.

Le gros-aveu aventureur jouait au souverain. L'archimandrite et les popes avaient l'ordre, après les Russes pour l'Empire et l'Impératrice, de prier pour Atchinoff et son épouse.

Tous les vrais Russes seront enchantés, si l'incident d'Obok a pour résultat final de faire interner dans quelque ville de l'Empire Atchinoff et sa bande. Ce sont des gens dangereux.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le Win a imaginé un nouveau cas de d'aveu, fondé sur le fait que le gouvernement français de ce côté des terres de la propriété du domaine de Sillery, qui appartient aux Hurons.

Le Bill n'a pas resté au Jésume; il a été adopté par le Sénat, et le 20 octobre 1879.

30 Quand bien même un bill concéderait par erreur un territoire à des Jésuites, ce pourrait être un cas de préjudice aux tribunaux civils, mais ce ne serait pas un cas de désaveu.

Le Ridgeway Standard a pu dire de la bonne manière la volte-face opérée par le Globe sur la question des Jésuites. "Pour un journal, dit-il, qui prétend diriger l'opinion publique, c'est une bien pauvre recommandation. Mais après tout, il n'y a rien qui doive nous étonner. Quand on appartient à un parti qui n'a aucun programme politique, rien de si simple que son organe, comme un navire sans gouvernail, se laisse emporter par le flux et le reflux des passions populaires."

Le Canadian répondant aux attaques de la presse protestante, dit avec raison que: "le rôle que jouent les Jésuites dans l'Église catholique est l'affaire des catholiques. Au point de vue civil et légal, personne ne peut s'objecter à ce qu'ils soient constitués en corporation."

"Comment! On a le corps des cercles littéraires, athlétiques, de théâtre, d'amusement, etc., et un ordre religieux, composé de prêtres qui exécutent leur sacerdoce dans le monde entier, ne serait pas jugé digne, par la législature de Québec, d'être traité sur le même pied."

Le Star rapporte que l'honorable M. Abbott a jeté une douche d'eau froide sur ses amis protestants de Montréal.

M. Abbott s'est étonné qu'on puisse penser que la remise de quelques milliers de piastres aux Jésuites puisse être une menace pour la confédération.

"Je ne comprends pas du tout, a-t-il ajouté, la tactique des protestants dans cette province; quand une mesure qui leur déplaît est proposée au parlement de Québec, ils commentent par se tenir par faitement tranquilles jusqu'à ce qu'elle soit votée; et c'est seulement quand elle a été votée, qu'on tient des meetings; qu'on prêché des sermons,

et qu'on organise une agitation générale contre un mal qui n'a plus de remède.

Les Anglais protestants ont tenu exactement la même conduite à l'égard de la taxe sur les compagnies. Quand la loi a été proposée, je l'ai soumise aux conseils de direction dont je faisais partie, et je leur en ai signalé les périls; pas un d'eux ne s'est seulement donné la peine de se remuer; et quand le bill a été voté, ils se sont indignés et ils ont dénoncé partout le gouvernement.

L'Empire tourne en ridicule l'argument juridique du Globe et du Law Times. Il dit qu'il n'y a pas de sens à considérer l'intervention du Pape dans cette affaire comme un acte de souveraineté contraire aux droits de la Couronne.

Supposez, dit-il que les chevaliers du Travail, par exemple, aient une réclamation à exercer contre le gouvernement d'Ontario et, qu'au cours du débat, on propose de consulter le grand-maître Powderley sur le chiffre de l'indemnité et sur la façon dont elle pourra être distribuée. Est-ce que le fait que M. Powderley est étranger permettrait de désavouer le bill sous prétexte qu'on ne lui aurait pas donné le maître des chevaliers du Travail une juridiction au Canada.

Dans une correspondance adressée au même journal, on prend à titre d'exemple la question des réserves de cèdre. Supposez, dit-on, que la législature ait imaginé d'accorder à ce sujet une indemnité de \$400,000 à l'église anglicane, et qu'elle ait décidé de confier à l'archevêque de Canterbury, le soin de répartir cette somme: Ce bill pour être fort déraisonnable; mais est-ce qu'il sortirait des limites de compétence du parlement provincial, et est-ce qu'il pourrait être désavoué par le gouvernement fédéral?

Le Globe a raillé ce que l'incorporation des Jésuites ne date pas de 1887, mais bien de 1852 où ils furent incorporés sous le nom de Société du culte de Ste Marie à Montréal.

Le bill d'incorporation fut soutenu en 1852 par Sir John A. Macdonald et Sir Allan MacNair, deux membres protestants qui ont pris part au vote et ont voté pour l'incorporation et dix contre. Le même journal rappelle que, l'an dernier, le bill de \$400,000 a été accepté par les membres protestants de la chambre de Québec, et approuvé au nom de la minorité protestante, dans le sein du Conseil Législatif, par M. Gillman et Starnes dans les termes suivants: Voici comment s'exprimait M. Gillman.

"Comme représentant de la minorité dans cette chambre je dois féliciter le gouvernement d'avoir réglé cette question d'une façon satisfaisante pour les catholiques et les protestants, et je me réjouis d'apprendre que le comité protestant de l'Instruction publique sera chargé de faire la répartition des \$60,000 que le gouvernement accorde au p. oestans dans le règlement de cette question."

L'honorable M. Starnes disait: "J'approuve le bill tel qu'il est, car il y a longtemps que cette question aurait dû être réglée. Protestants et catholiques doivent être satisfaits de la façon dont le règlement a été effectué."

M. John Galbraith, de Toronto, publie dans l'Empire une correspondance sur la langue française dans laquelle il fait les remarques suivantes: "Je suis d'avis que ceux qui lui sont opposés n'ont qu'une bien faible idée de la beauté de cette langue, et de son importance, qu'elle a jouée dans l'éducation et la civilisation de notre patrie, dans la période critique de son histoire."

Décidément c'est une gigaure. L'Electeur dit de la session qui vient de se clore à Québec: "Si cette session a été laborieuse et fatigante pour ceux qui y ont pris part, il faut lui rendre le témoignage qu'elle a été éminemment utile et fructueuse pour le pays. Elle s'est fait remarquer par une grande dignité dans le ton général des débats. On dirait que c'est un parti pris de jeter sur les incidents de la session le manteau de Noé."

En vente chez les pharmaciens

Pinus Medical Co., Ottawa, Ontario.

Pritchard & Andrews

REPARER vos Balances

INSPECTER vos POIDS

PRITCHARD ET ANDREWS GRAVEURS EN GENERAL

AVIS aux Amateurs de Sport

PRIX DU MARCHÉ

VIANDES

VOLAILLES

LAITERIE

DIVERS

CHEAPSIDE

Veillez, s'il vous plaît, venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans Nouveaux Pardessus Nouveaux Gilets Nouveaux Jersey Cette Semaine

GANTS DE KID La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

NOTRE GRAND SUCCES dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES EN COSTUMES :- D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS 117 RUE SPARKS

REMEDE DE PINUS Pour les Hémorroïdes L'ONGUENT PINUS

Suppositoires PINUS Pour hémorroïdes et écoulement interne de sang. Romé le et prévient sûrs.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

Pinus Medical Co., Ottawa, Ontario.

Pritchard & Andrews

REPARER vos Balances

INSPECTER vos POIDS

PRITCHARD ET ANDREWS GRAVEURS EN GENERAL

AVIS aux Amateurs de Sport

PRIX DU MARCHÉ

VIANDES

VOLAILLES

LAITERIE

DIVERS

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successeur de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.

BELCOURT & MACCRACKEN Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUEBEC

O'GARA & REMON AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, Etc. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, O.

WALKER, McLEAN & BLANCHET AVOCATS

GEO. McLAURIN, LL.B. AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER Avocat, Solliciteur, Etc.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY AVOCATS, SOLLICITEURS

VALIN & CODE Avocats, Solliciteurs, Etc. BLOC EGAN, RUE SPARKS

Bradley & Snow AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC. POUR LA COUR SUPREME, LE NOTAIRES, ETC.

GUNDRY & POWELL Avocats, Solliciteurs, Etc. AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LE PARLEMENT

DENTISTERIE ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL

F. F. LEMIEUX Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.

DR FISSIAULT DENTISTE COIN DES RUES RIDEAU ET SUSSEX

Mme LETCH, 435 rue Wellington

M. L. COLLINS A. toujours un magasin au complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN PLOMBIER SANITAIRE

J. STEWART

WALKER, McLEAN & BLANCHET AVOCATS

NOUVELLE INVENTION

Hotel - Riendeau

Pinus, Pinus, Pinus.

TWEEDS de P...

SOUVENEZ

Principaux De...

Taille

M. GALLAGHER

PIGEO

PIGEO

Enseigne de la

RUE RI

STROUD &

Vendunt u

choix pour le

livre, soit du

Japon ou du

108 Rue Rideau et

DERNIERE

Le conseil de ville

hier soir, en séance

présidence de M. F.

M. Fich-Vin Far-

sieurs pétitions de

500 commis et autr-

des magasins de dé-